

## Questions orales

● (1450)

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur en parlant d'une hausse de 100 p. 100, étant donné que la plupart des augmentations ont été minimales exprimées en pourcentages. En fait, il y a eu accroissement des sommes attribuées à l'exploitation du service de transbordeur compris dans le service ferroviaire, mais cela ne signifie pas une hausse de tarif, mais une différence dans la répartition des recettes. De façon générale, nous avons augmenté les frais durant certaines périodes de pointe tant pour le service-voyageurs que pour le service-automobiles en vue d'assurer une meilleure répartition des charges et d'économiser de l'argent qui serait autrement nécessaire pour l'acquisition de nouveaux transbordeurs. J'espère que lorsque le député et ses collègues examineront le programme de restriction des dépenses du gouvernement, ils apprécieront doublement l'augmentation du montant affecté au paiement des déficits enregistrés dans ces services où les augmentations sont plutôt modestes après tant d'années de taux inchangés.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE

LES MOTIFS DE LA REMISE PAR DU PONT DE LA  
CONSTRUCTION D'UNE FILATURE DE POLYESTER ET DES  
MISES À PIED CHEZ ELECTROHOME—LES MESURES  
ENVISAGÉES

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. S'est-il péché sur les motifs de la décision de Du Pont (Canada) de remettre à plus tard la construction de la filature de polyester de 50 millions de dollars qu'elle compte construire à Coteau-du-Lac au Québec et de mettre en disponibilité 125 travailleurs, ainsi que de la décision d'Electrohome de licencier 400 travailleurs, afin de voir si les causes de ce retard dans la construction de la filature et des congédiements peuvent être rectifiées par des mesures gouvernementales et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir donné préavis de ces questions. J'ai rencontré tout à fait par hasard les personnes en cause ce midi. Je peux donc donner les dernières nouvelles au sujet de la situation de la compagnie Du Pont. Cette situation est reliée aux importations de filé de polyester et découle d'un problème concernant les tissus dits de double-ricot. Le problème provient en partie d'une baisse du marché américain qui a entraîné des ventes à prix réduit au Canada. Nous sommes en train d'examiner la situation à la lumière des explications que j'ai reçues aujourd'hui de l'industrie pour voir s'il y a lieu de prendre des mesures gouvernementales. L'industrie a aussi exprimé l'avis général que la situation n'était que temporaire. On semble confiant qu'avec le temps elle se rectifiera d'elle-même. Entre-temps, nous examinons la situation pour voir quel genre de mesures il faudrait prendre. Je répète que le problème provient surtout de la situation aux États-Unis.

Le problème relatif à Electrohome est plus complexe. Comme cette compagnie est entièrement canadienne, elle est plus exposée, sous certains aspects, à une réduction des ventes de téléviseurs que certaines des sociétés intégrées ou multinationales. La compagnie suspend ses opérations pour trois semaines afin de rectifier un problème de stocks.

[M. Marshall.]

Nous sommes en train de discuter avec cette compagnie et avec l'industrie en général de cette situation qui représente un très grave problème pour l'avenir de l'industrie de la télévision au Canada.

\* \* \*

[Français]

## AIR CANADA

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION  
SUR L'UTILISATION DU FRANÇAIS PAR LES PILOTES

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Étant donné que déjà deux de mes collègues ont soulevé cette question, le ministre en comprendra l'importance; et étant donné que les déclarations qui ont été faites par les quotidiens québécois au sujet de cette soi-disant décision prise par la société Air Canada et qui semble être contestée de façon très évidente par la déclaration du ministre, j'aimerais lui demander, pour la gouverne de tous les Québécois, s'il serait disposé à faire une nouvelle déclaration, savoir si les pilotes francophones pourront ou ne pourront pas parler le français, ou tout au moins émettre un communiqué de presse pour bien informer les journaux à cet effet?

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je pense avoir exposé notre position de façon on ne peut plus claire. Le député ne fait que répéter et reposer la question. Je lui ai indiqué que la directive d'Air Canada a bien pu se prêter à cette interprétation, bien que je croie qu'elle renferme l'expression «langue technique». Même cette expression a pu être interprétée plus largement qu'on ne l'entendait. Si Air Canada veut apporter des précisions, je serai heureux de les faire voir au député et à d'autres.

[Français]

**M. Pierre De Bané (Matane):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que le ministre des Transports a annoncé, il y a quelques mois, l'usage du français dans les communications air-sol dans quelques aéroports de la province de Québec, est-ce que la décision prise aujourd'hui par la société Air Canada empêchera l'utilisation de la langue française dans les communications air-sol aux aéroports où le ministère fédéral des Transports a déjà permis l'usage du français?

[Traduction]

**M. Lang:** Non, monsieur l'Orateur, certainement pas. On n'a certes pas voulu limiter le moindrement l'utilisation du français là où la chose est possible entre un pilote et un contrôleur aérien dans les aéroports où les règlements régissant les vols à vue permettent la communication en français ainsi qu'en anglais. Toutefois, il faut dire que la plupart des vols d'Air Canada se font en fait aux instruments. La règle n'a donc pas changé à ce sujet. Bien que nous envisagions très sérieusement d'établir des méthodes qui permettront une certaine part de communication en français ainsi qu'en anglais pour les vols aux instruments dans la province de Québec, nous devons nous en tenir très strictement aux règles. Jusqu'à ce que la règle elle-même puisse être changée, parce que les méthodes sont sûres, les règles actuelles doivent être appliquées.